

COLZA D'HIVER :

Enfin! Mercredi 25 et jeudi 26 novembre aucune capture de CBT ou grosse altise dans les cuvettes enterrées ou non. Que ce soit à Augerans, Vaudrey, Champdivers, Saint-Aubin, Petit-Noir ou Annoire.

Résultats des Berlèses en cours à la Chambre d'Agriculture du Jura.

Avant d'aborder les résultats provisoires quelques points importants à rappeler :

- Plus le colza est développé plus il met de temps à sécher. Il faut compter environ 4 semaines voire plus. À Augerans et Vaudrey, les pieds de colza pèsent moins de 40 grammes. Des larves sont encore sorties des pieds de colza au bout de 25 jours ce qui n'a pas empêché des absences pendant une ou deux semaines.
- On peut décider d'intervenir dès que le seuil de traitement est atteint mais il est important de mener jusqu'au bout la Berlèse afin de savoir le niveau d'infestation.
- Atteindre le seuil de traitement ne veut pas dire pour autant traitement. Il faut que l'on puisse passer dans la parcelle avec le matériel. Mais aussi que les conditions météo soient réunies. Lors du traitement, la température doit être supérieure à 7°C afin que les larves soient mobiles.

Au final entre le jour où l'on prélève son colza, et le jour où l'on interviendra en cas de dépassement du seuil de traitement, il peut s'écouler de nombreuses semaines.

Seuil d'intervention :

- Si plus de 2,5 larves/pied pour un poids frais < à 30 g/pied de colza
- Si plus de 5 larves/pied pour un poids frais > à 45 g/pied de colza

Vous trouverez ci-dessous des résultats provisoires puisque la plupart des Berlèses sont en cours. Les résultats sont classés par ordre chronologique de date de prélèvement. Puis pour une même date par ordre croissant de poids frais.

Lieu	Capture cumulée Grosse altise	Date de début de la Berlèse	Poids frais moyen/pied en gramme	Nombre de larves/pied au 30/11	Seuil de traitement atteint au 30/11
Augerans LG Acropole	526	29/10	36	2,5 (T)	NON
Augerans LG Aviron	526	29/10	37	3,41 (T)	OUI*
Vaudrey BSV	135	29/10	22	1,95 (T)	NON
Bletterans	103	04/11	8	2,85	OUI
Petit-Noir EB	31	09/11	28	2,95	OUI
St Loup		09/11	46	3,15	NON
Petit-Noir LV	100	09/11	64	3,25	NON
Authume	178	16/11	27	2,6	OUI
Champdivers Fiente	72	16/11	27	5,1	OUI
Champdivers Fumier	21	16/11	32	2,65	NON*
St Aubin ES		16/11	45	2,05	NON
Vaudrey BSV Petit colza	170	25/11	11	16,65	OUI
Annoire LG Aviron	197	23/11	20	4,75	OUI
Annoire Feliciano	197	23/11	21	4,95	OUI
Asnans BSV	23	23/11	22	0,75	NON
St Lothain	49	23/11	35	1,4	NON
Vaudrey BSV Gros colza	170	25/11	40	1,52	NON
Malange BSV	43	23/11	42	0,55	NON
Annoire CC		23/11	48	1,15	NON
St Aubin DB terre noire		23/11	56	0,95	NON
St Aubin DB Terre Blanche		23/11	65	5,6	OUI
Augerans LG Acropole	291	25/11	110	0,67	NON
Augerans LG Aviron	291	25/11	110	0,13	NON
St Aubin AB		23/11	110	1.85	NON

*selon grille de risque agronomique Terres Inovia

T= terminé

Que peut-on en conclure à ce jour ?

Le poids frais du colza au moment du prélèvement semble l'élément le plus déterminant. 9 parcelles ont un **poids frais inférieur à 30 gr**. Leurs dates de prélèvements s'échelonnent sur novembre. Le seuil de traitement, soit **plus de 2,5 larves/pied**, est atteint dans 7 parcelles soit **80 % des cas**.

Pour les 8 parcelles dont le poids frais par pied de colza dépasse les 45 gr, une seule parcelle dépasse le seuil de traitement. C'est une demi-surprise puisque c'est un colza de terre blanche avec un poids frais plus que correct, situation dont on pouvait supposer à faible risque. La densité est plutôt faible 16 pieds/m². Est-ce une des raisons ? L'autre parcelle du même agriculteur en terre noire avec une même densité et avec un poids frais presque identique n'est qu'à 1 larve par pied pour l'instant. Pour ce groupe de parcelles, nous sommes pour la plupart des échantillons que 8 jours après la date de prélèvement. Le nombre de larves va donc encore augmenter.

Parcelle de VAUDREY-BSV : Une première Berlèse a été faite le 29/10. Avec un poids frais de 22 gr et moins de 2 larves par pied, le seuil de traitement n'est pas atteint. Cette Berlèse a été renouvelée environ un mois plus tard. Deux prélèvements ont été faits, l'un où le colza pousse bien (gros colza), son poids frais est de 40 gr. Et l'autre où le colza pousse difficilement (poids frais de 11 gr) avec une perte de pieds significative. Dans ce dernier cas le seuil de traitement soit plus de 2.5 larves par pied est atteint seulement au bout de 24 heures, et 4 jours après le prélèvement nous sommes déjà à 17 larves par pied. Ce dernier exemple ne fait que confirmer l'importance du poids frais du colza vis-à-vis du risque larves de grosses altises.

À la semaine prochaine.

Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'agriculture du Jura agréée
sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant.